Ambasciata d'Italia - Ottawa

DOCUMENTATION GÉNÉRALE REQUISE POUR UNE DEMANDE DE VISA NATIONAL POUR TRAVAIL SALARIÉ

1. Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire d'Ottawa : facture de services publics ou permis de conduire.	
2. Justificatif de résidence légale au Canada : passeport canadien, carte de résident permanent ou visa valide pendant au moins trois mois après la date de retour prévue. Pour les voyageurs qui ne retournent pas au Canada après avoir quitté l'espace Schengen : visa ou document de voyage approprié autorisant l'entrée dans le pays de destination.	
3. Formulaire de demande dûment rempli et signé.	
4. Une photographie d'identité récente en couleur (prise au cours des six mois précédant le dépôt de la demande), de face, sur fond clair et conforme aux normes de l'OACI : https://www.icao.int/sites/default/files/FAL/Annex_A-Photograph_Guidelines.pdf.	
5. Passeport valable au moins trois mois après la date de retour prévue. Le passeport doit également comporter au moins deux pages vierges.	
6. Copie de la réservation des billets d'avion aller-retour ainsi que de l'itinéraire complet. Il est précisé que l'achat préalable des billets d'avion ne garantit pas la délivrance du visa.	
7. Si cela n'est pas précisé dans le contrat, justificatif de disponibilité d'un hébergement en Italie pour le demandeur : réservation hôtelière indiquant le numéro de réservation, le nom du demandeur, l'adresse et le numéro de téléphone de l'hôtel, ou déclaration d'hébergement signée par la personne invitante, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité.	
8. Autorisation d'entrée (Nulla Osta), demandée par l'employeur et déjà délivrée par le Guichet unique de l'immigration (Sportello Unico per l'Immigrazione – SUI) compétent auprès des services de police italiens.	
9. Contrat de séjour aux fins d'un emploi salarié.	
10. Enveloppe Xpresspost préaffranchie (ou toute autre enveloppe préaffranchie et préadressée d'un service de messagerie), portant l'adresse du demandeur en tant que destinataire et celle du Consulat en tant qu'expéditeur, accompagnée d'une photocopie, afin de permettre le retour du passeport.	

NOTES
